



Frais de résiliation assurance voiture suite à vente

Par **fabip57**, le **25/03/2010** à **18:18**

Bonjour,rrrrrrNous avons une voiture assurée par l'intermédiaire d'un courtier, cette voiture a été vendue pour destruction le 21 janvier, dans la foulée un courrier a été adressé au courtier pour l'informer de la résiliation du contrat suite à la vente pour destruction du véhicule.rnNous venons de recevoir une facture nous demandant de payer les 21 jours du mois de janvier, ce qui tout à fait normal, mais en plus le courtier nous demande des frais de résiliation. En a-t-il le droit ? Je précise que dans le contrat que nous avons signé pour cette assurance, rien n'était précisé concernant d'éventuels frais de résiliation...rn(La facture passe de 35 € à 75 € avec les frais de résiliation, cela fait un peu cher pour 21 jours je trouve...)